

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 20 OCTOBRE 2020 A 19H00

L'an deux mille vingt, le vingt octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Patrice MOREL, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

Était excusée : Madame Vanessa CARON a donné pouvoir à Madame Vanessa SILVA

Madame Blandine GENTILHOMME a été élue secrétaire de séance

I-LECTURE DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 JUILLET

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 7 juillet 2020, aucune remarque n'a été formulée.

Il est adopté à l'unanimité

II- COMPTE-RENDU AUX PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS

1) Syndicat des eaux :

- Election du bureau

2) Ecole : le conseil d'école prévu le 10 novembre 2020 en Visio conférence

3) Syndicat des transports scolaire : réunion prévue le 3 novembre

III- FLEURISSEMENT

Messieurs Cattarin, Laillet, Vandenbroucke et Madame DESSOYE vont se réunir pour élaborer un projet d'implantation des différents parterres.

Ce projet sera proposé lors du prochain conseil municipal.

IV- ACHAT DE SAPINS DE NOEL

2 sapins ont été commandés à Monsieur Sonnet, un de 5 m et un autre de 3 m. La livraison se fera chez Laurent Prévost.

V - DESIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SEIN DE LA CLECT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C IV,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération n°CC-2017-26 du 19 janvier 2017 portant création, entre la communauté urbaine du Grand Reims et les communes membres, de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Considérant que ladite commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque commune disposant au moins d'un représentant,

Considérant que le renouvellement des conseils municipaux consécutif aux élections des 15 mars et 28 juin 2020 entraîne le renouvellement des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 16 juillet 2020,

Vu la délibération n°CC-2020-86 du 20 juillet 2020 portant sur la désignation des membres par les conseils municipaux,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

De désigner :

- Monsieur Patrice MOREL membre titulaire
- Madame Cathy BEURRIER membre suppléant

VI – AVIS SUR LA CHARTE DE LA GOUVERNANCE DE LA CUGR

Le Maire présente le projet de la charte de gouvernance de la Communauté Urbaine du Grand Reims, présenté lors de la conférence des maires du 2 septembre, puis lors du conseil communautaire du 24 septembre, consacre les principes de fonctionnement ainsi que les instances de gouvernance de la Communauté urbaine, afin de garantir un fonctionnement efficace et respectueux de la volonté de tous. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la charte vde gouvernance précédente, adoptée en 2017, à l'unanimité lors de la création de la Communauté urbaine, mais intègre aussi des évolutions proposées par le groupe de travail sur la gouvernance qui s'est réuni à plusieurs reprises en 2019. En parallèle, la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 17 décembre 2019 a prévu qu'après chaque renouvellement électoral, l'Exécutif inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire un débat et une délibération sur l'élaboration d'une charte de gouvernance. Le conseil communautaire s'est ainsi prononcé en faveur de l'élaboration d'une charte de gouvernance le 10 juillet dernier. Les communes disposent d'un délai de deux mois pour rendre un avis- sur le projet de charte de gouvernance à compter de sa transmission.

Aussi, après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la charte.

VII – RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE LA CUGR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2019,

Vu la note de synthèse valant exposer des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2019 de la Communauté urbaine du Grand Reims

VIII – RENOUELEMENT CONTRAT JVS

Le contrat horizon villages cloud arrive à échéance. Le maire donne lecture du contrat à renouveler qui est pour une durée de 3 ans et unifié pour 5 communes afin de minimiser le coût.

Le conseil municipal donne son accord pour renouveler ce contrat et autorise le maire à signer le contrat.

IX – CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE UNIFIE (ENTRE LA COMMUNE AU SEIN D'UN MEME EPCI, AART. L.5111-1-1 DU CGCT

Le service unifié constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements de différentes structures pour une mise en commun des moyens afin de favoriser la réalisation d'une mission d'intérêt public locale sur un territoire. En effet les compétences financières et techniques, ainsi que les équipements susvisés, donneront lieu à une mutualisation plus efficace et plus économe s'il est géré par une personne morale cocontractante pour le compte des autres cocontractants.

En l'espèce, le service unifié intervient dans le domaine des logiciels métiers. Il a vocation à homogénéiser les logiciels métiers à une échelle cohérente permettant à la fois de réaliser des économies d'échelle ainsi que de monter en qualité l'offre du service au public.

Il est mis en place un service unifié entre :

La commune de Bouvancourt représentée par son Maire M. Arnaud NININ ;

La commune de Hourges, représentée par son Maire Mr. Pierre REANT ;

La commune de Unchair, représentée par son Maire Mr Marcel BENCIVENGO ;

La commune de Vandeuil, représentée par son Maire Mr François MOURRA ;

Et la commune de Courlandon, représentée par son Maire Mr Patrice MOREL ci-après dénommé la commune ;

Vu l'article 72 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRE ;

Vu le CGCT et notamment ses articles L.5111-1, L. 5111-1-1 et R. 5111-1

Considérant que les communes de Bouvancourt, Courlandon, Hourges, Unchair, Vandeuil disposent toutes de logiciels métiers ;

Considérant qu'il est utile que les communes puissent exercer ensemble cette compétence par « regroupement des services et équipements existants » au sens des dispositions de l'article L.5111-1-1 du CGCT précité, s'agissant des services équipements suivants : suite de logiciels métiers ;

Considérant que le service unifié peut répondre aux enjeux de la mutualisation des collectivités ;

Considérant que de telles prestations s'exécutent en étant exonérées de toute règle de concurrence et de publicité (CJCE, 13 novembre 2008, Coditel Brabant SA, aff. C324/07 et « Landkreise-Ville de Hambourg » : CJCE, 9 juin 2009, commission c/RFA, C 480/06 ; CAA Paris 30/6/09, Paris, n°07PA02380).

Le conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention décrite

X – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Tableau d'affichage à changer, à prévoir au budget 2021
- 2) Monsieur CATTARIN demande s'il est possible d'utiliser le véhicule de la commune pour aller aux réunions. Le conseil municipal donne son accord.
- 3) Cimetière : agrandissement. Création de 8 places caveaux urnes. Travail effectué par l'agent communal.
Il faudrait tailler la haie vers le jardin du souvenir

- 4) Lecture du courrier du SIEM informant les communes d'une nouvelle compétence : « vidéosurveillance ». Monsieur MOREL a demandé l'envoi de renseignements complémentaires concernant cette nouvelle compétence
- 5) Un courrier sera envoyé à Monsieur WOZNIAK lui demandant de tailler ses arbres au cimetière
- 6) Monsieur SOMSANITH souhaiterait faire une ouverture pour son entrée dans sa propriété. Actuellement il utilise l'entrée du terrain à côté. Un devis a été demandé pour la création d'un bateau sur le trottoir à la société CTP. Le montant du devis s'élève à 3 054,56 € TTC.
Le conseil municipal décide de demander d'autres devis. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil.
- 7) Les travaux rue de Vendières et rue du Vieux Château sont repoussés ultérieurement car le projet est étudié de nouveau.
- 8) Le verger : Le conseil municipal souhaite installer une clôture sur le mur. Le choix est une balustrade en bois. Un devis sera demandé à la société CDM de Fismes pour les marchandises et les travaux seront effectués par l'agent communal
- 9) Benne à verre : Le conseil souhaite déplacer la benne à verre. Les membres du conseil doivent réfléchir sur le futur emplacement.
- 10) Rue Nicolas de Fougères : Les véhicules roulent trop vite. Quelle solution pour faire ralentir. Une concertation sera entreprise avec la communauté du Grand Reims pour étudier ce problème
- 11) Collège Thibaud de Champagne : Monsieur LAILLET trouve regrettable que la commune ne soit pas représentée pour la remise des diplômes.
- 12) Une information sera distribuée aux habitants pour que les haies, arbres, etc qui dépassent sur la voirie soient élagués et entretenus.
- 13) Nettoyage de l'église : Mesdames Dessoye Aline, Gentilhomme Blandine, Mauvezin Marie-José et Messieurs Vandembrouck et Morel Patrice se sont portés volontaires.
- 14) Recensement de la population 2021 : Madame Vanessa CARON qui s'était proposée ne peut pas le faire étant donné qu'elle est conseillère. Elle sera remplacée par une étudiante de la commune de Ventelay.
- 15) L'agent communal souhaiterait un petit tracteur car ce serait plus pratique pour l'organisation de son travail. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil

La séance est levée à 22h00

Mme Cathy BEURRIER	
Mme Vanessa CARON	
Mr Pierre CATTARIN	
Mme Aline DESSOYE	
Mme Blandine GENTILHOMME	

Mme Sonia GIOLAND	
Mr Franck LAILLET	
Mr Patrice MOREL	
Mr Laurent PREVOST	
Mme Vanessa SILVA	
Mr Marc VANDENBROUCKE	